

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 56 (1959)
Heft: 2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Rapport du service de la bibliothèque pour 1958

Le prêt des livres

192 demandes de livres ont été faites en 1958 (191 en 1957).
Il a été prêté :

à 40 lecteurs	vaudois	359	volumes ou brochures
13	» valaisans	87	» »
17	» fribourgeois	64	» »
4	» genevois	10	» »
6	» neuchâtelois	40	» »
8	» jurassiens	43	» »
88	» au total	604	» »

(en 1957, 86 lecteurs, 622 vol. ou broch.)

Le 31 décembre 1958, 133 volumes étaient en circulation.

Acquisitions

Achats :

054. Rapports et communications du XVII^e congrès international des apiculteurs. Bologne et Rome 1958. (Résumés.) - Rome : Secr. du congrès, 140 p. 4^o Polygr.
1015. Perret-Maisonnette, A. - L'apiculture intensive et l'élevage des reines. 4^e éd. - Paris (1932), XXXVI, 733 p. 8^o (occasion).

Dons :

1027. Caillas, Alin. - Les trois aliments miracles (le miel, le pollen, la gelée royale). - Orléans 1957, 236 p. 8^o.
Don de l'auteur, pour compte rendu dans notre journal.
030. Adam, Lucien. - Adaptation de la méthode du gratte-ciel. (Polygr.) 7 p. 4^o.
Don de M. l'abbé R. Dubey.
868. Dubey, R. - Technique apicole. Observations au trou vol. - Montreux, 1958, 7 p. 8^o (Extr. du « Journal suisse d'apiculture »).
Don de l'auteur.
1018. Caillas, Alin. - I tesori di una goccia di miele. Trad. dell'avv. Oddo Marinelli. - Ancona, 1926, 206 p. 8^o.

1017. Canestrini, G., Aspera, V., Marinelli, O. - Apicoltura, 15^a ed. rin. a cura di Oddo Marinelli. - Milano, 1955, XV, 412 p. 8°.
053. Resoconto dell 1° congresso apistico nazionale. Ancona, 25, 26, 27 ott. 1947. - Ancona, 1948, 274 p. 4°.
Don de M. O. Marinelli, à Ancona.
869. Statuto e regolamenti della Società Ticinese di Apicoltura. Statuto della Federazione delle Società svizzere di apicoltura. Compendio di legislazione apistica svizzera. - Bellinzona, 1957, 73 p. 8°.
Don de la Société tessinoise d'apiculture.
867. Medici, M. - La cria de abejas reinas. - Buenos-Aires, 1955, 54 p. 8°.
Don de l'auteur, Buenos-Ayres.
1019. Françon, J. - The Mind of the Bees. (L'esprit des abeilles.) - London, 1939, 146 p. 8°.
— Bulletin (Journal) de la Société romande d'apiculture, 1936 à 1957, soit 7 vol. reliés et 15 vol. brochés.
Don de M. René Vogel à Vevey.
— Bulletin de la Société romande d'apiculture. Une série d'anciennes années, soit 30 volumes reliés.
— La Gazette apicole. - 4 volumes brochés.
Don de M. A. Aufranc, président, Péry.

Echanges :

Nous avons reçu en échange de notre « Journal » les périodiques suivants :

Schweizerische Bienenzeitung.
L'Ape. - Organo della Società Ticinese di apicoltura.
L'Abeille de France.
La Gazette apicole.
La revue française d'apiculture.
Abeilles et fleurs.
La Belgique apicole.
Le rucher wallon.
L'apicoltore d'Italia.
L'apicoltore moderno.
The Bee World.

Le catalogue de la bibliothèque est en vente au prix de Fr. 3.— (CCP IIa 1198, Société romande d'apiculture, Fribourg). Le prêt des livres est gratuit, les frais de port sont à la charge de la Romande.

Jos. Dietrich, biblioth.

Rapport

sur l'activité de la Caisse d'assurance « Vols et déprédations » ainsi que sur celle de l'assurance responsabilité civile de la Société romande d'apiculture en 1958.

A. Vols et déprédations

Cas annoncés	10
Cas liquidés	9
Cas en suspens	1
Indemnités versées, dans lesquelles figurent deux cas en suspens depuis 1957	1119.50
Valais : 4. Vaud : 3. Neuchâtel : 2. Jura : 1.	

B. Assurance responsabilité civile

Cas annoncés	18
Cas liquidés	9
Cas en suspens	3
Cas pour lesquels la responsabilité de nos sociétaires n'était pas engagée	6
Indemnités totales versées par la Société d'assurance « La Winterthur », à Neuchâtel	1068.60

Dans l'assurance « Vols et déprédations », il n'est pas fait mention de plusieurs cas où le sinistre a été provoqué soit par la fermeture du trou de vol, soit par les éléments naturels. Ces cas ne sont pas repris par notre assurance.

Dans plusieurs cas traités, l'indemnité n'a été versée que partiellement, les sinistrés ne s'étant pas acquittés du montant de la surprime prévue à l'article 9 sous lettre B du règlement. Dans cet article, il est prévu que les sociétaires ayant omi de payer la surprime ne toucheront, suivant l'importance de leur rucher, que la moitié ou même le sixième de l'indemnité qui leur est due. Donc, chers sociétaires, hâtez-vous de vous acquitter des surprimes fixées en les envoyant sans délais à M. M. Soavi, administrateur S.A.R., à Gingins (Vd.) c. c. II. 1480.

Et pour terminer, chers sociétaires, je vous prie d'indiquer votre numéro matricule (figure sur la couverture du journal), lorsque vous demandez une indemnité. Cela est absolument nécessaire et cela évite des demandes de renseignements qui retardent la liquidation du cas.

Le préposé : *Broquet.*